3 octobre 2001 **01.155**

ad 00.159 / 00.160

Postulat du groupe radical

Promotion de l'économie par des analyses de l'impact de la réglementation

Il est incontestable que l'augmentation régulière du volume de la réglementation en Suisse comme dans le canton de Neuchâtel a de multiples conséquences.

Pour l'Etat il s'agit d'assumer de nouvelles tâches, notamment de contrôle de la réglementation, ce qui augmente par ailleurs son besoin de ressources.

Mais l'augmentation du volume de la réglementation a aussi des conséquences pour les personnes (physiques et morales). Elle tend souvent à restreindre leur liberté, elle exige également souvent de leur part une augmentation des démarches administratives: formulaire à remplir, autorisation, licence ou certificat, à obtenir, à renouveler, etc.

En matière de promotion de notre place économique, cet aspect peut revêtir une certaine importance. Les exigences administratives à l'égard des entreprises constituent des charges réelles, charges qui ne sont pas identiques partout. Ainsi, une revue spécialisée estimait en 1999 qu'une PME zurichoise devait consacrer 80 heures par mois pour exécuter les prescriptions de l'Etat alors que 44 heures suffisaient à une entreprise bâloise (BL) ou saint-galloise!

Notre canton s'engage pour défendre une place économique forte et compétitive. Il a donc tout avantage à analyser l'impact que la réglementation qu'il édicte peut avoir pour ses entreprises et à maintenir celle-ci dans des proportions raisonnables.

Il pourrait notamment s'inspirer des procédures instaurées par la Confédération. Celle-ci analyse en effet chaque projet de loi ou d'ordonnance en se posant les cinq questions (élémentaires) suivantes:

- 1. Quelles sont la nécessité et la possibilité d'une action de l'Etat?
- 2. Quelles en sont les conséquences pour les différents acteurs de la vie économique et sociale?
- 3. Quelles en sont les implications pour l'économie dans son ensemble?
- 4. Quelles seraient les réglementations alternatives possibles?
- 5. Quels seraient les aspects pratiques de son exécution? Un tel modèle d'analyse nous semble avoir quelque pertinence.

En conséquence, nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens qu'il juge opportun d'adopter afin d'intégrer dans la phase de préparation de la réglementation et de la législation une analyse de l'impact économique des mesures envisagées. Cette étude pourrait aussi englober une analyse rétrospective de la réglementation existante sous ce même angle.

Signataires: D. Cottier, Y. Morel, M. Schafroth, W. Geiser, M.-L. Béguin, M. Grossmann, P. Sandoz, C. Schallenberger, G. Pavillon, F. Rutti, J. Tschanz, F. Löffel, W. Haag, J.-B. Wälti, B. Zumsteg, Ph. Matile, B. Keller, R. Comte et R. Debély.

¹La Vie économique, Revue de politique économique, 4/99, p. 56